

Objectifs LPM 2024-2030 : réussir les sauts technologiques

Loi de programmation militaire

Direction : Ministère des Armées / Publié le : 15 mai 2023

Premières unités robotisées, essaims de drones, ordinateurs quantiques, intelligence artificielle... : l'innovation représente autant de défis que d'opportunités. La consolidation de la supériorité technologique des armées est l'un des objectifs du projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030.



Illustration : un essaim de drones. - © Droits réservés

Avec un budget de 10 milliards d'euros dédié, la LPM renforce les efforts de nos armées dans le domaine de l'innovation. En explorant des technologies novatrices en coordination avec l'Agence de l'innovation de défense (AID), elles entendent notamment répondre à l'émergence des menaces hybrides dans les espaces communs. Espace, fonds marins, champ informationnel, cyber : la maîtrise de ces nouveaux champs de conflictualité est l'une des priorités de la LPM.

Une technologie française de pointe

Parmi les innovations majeures, le futur système de lutte anti-mines marines renouvellera la capacité de guerre des mines de la Marine nationale, tandis qu'une meilleure maîtrise des fonds marins lui permettra de connaître, de surveiller et d'agir jusqu'à 6 000 mètres de profondeur. Les premières unités robotisées devraient de même faire leur apparition dans l'armée de Terre avant 2030. Réussir la bonne insertion des robots terrestres capables de coopérer avec le soldat et son environnement est l'un des objectifs affichés de cette LPM.

Le développement des capacités dronisées adaptées aux différents contextes opérationnels est aussi un enjeu clé. Doués de meilleures fonctions de détection et d'action à distance, ces systèmes de drones tactiques permettront d'améliorer notre efficacité opérationnelle. Objectif : doter la France d'une filière de munitions télé-opérées (MTO), et, à l'horizon 2030, d'atteindre la capacité de vol en essaims.

L'accélération de l'innovation s'effectuera aussi par le renforcement de la défense surface-air. Systèmes de missiles antiaériens modernisés, investissements dans la lutte anti-drones... : les capacités modernes de détection et de coordination de l'action interarmées seront développées.

L'indispensable mobilisation des acteurs externes

L'innovation passe également par l'indispensable mobilisation de notre base industrielle et technologique de défense (BITD)*. La réussite de ces sauts technologiques devra donc s'opérer en collaboration étroite avec les grandes entreprises de la BITD mais aussi avec les unités des armées, tel que le *BattleLab* Terre. Créée en 2018, cette structure se destine à conforter ses liens entre les différents acteurs de l'innovation : autres ministères, industriels, start-up, centres de recherches, grandes écoles, universités...

La coordination avec le monde civil s'étoffera également à travers la Direction générale de l'armement (DGA). Plutôt que simplement chercher à « rattraper un retard », celle-ci, en lien avec les armées, assumera des paris technologiques et anticipera les défis futurs, dès lors que le contexte et les menaces le permettront. Enfin, dans son rôle de chef d'orchestre du domaine, l'AID accompagnera toutes les idées et tous les innovateurs, même les plus audacieux, pour assurer une fructueuse créativité au sein des armées mais surtout pour accélérer le déploiement et l'adoption de ces innovations au profit des forces.

*Ensemble des entreprises du secteur de la défense qui contribuent à concevoir et à produire les équipements pour les armées.